

Finexkap, une "fintech" qui s'aventure sur les terres des sociétés d'affacturage

Carnet de notes : Carnet de notes de castelnaud

Créé le : 30/09/2015 13:46

URL : <http://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/finexkap-une-fintech-qui-s-aventure-sur-les-terres-des-societes-d-affactura...>

Finexkap, une "fintech" qui s'aventure sur les terres des sociétés d'affacturage

Par [Christine Lejoux](#) |
07/05/2015, 7:05
| 1013 mots



Les retards de paiement sont à l'origine d'un quart des faillites d'entreprises, en France, selon Pierre Pelouzet, le médiateur interentreprises. (Crédits : reuters.com)

Lancée en janvier, la startup française a financé pour 3 millions d'euros de factures, essentiellement pour le compte de petites entreprises.

Moyens de paiement, financement des particuliers et des entreprises, gestion de patrimoine... [Existe-t-il encore un pan de l'industrie bancaire qui résiste à l'invasion des "fintech"](#), ces startups spécialisées dans les technologies financières ? Si oui, sans doute plus pour longtemps. La jeune pousse française Finexkap vient par exemple d'investir un métier quelque peu méconnu et a priori moyennement "glamour" : celui de l'affacturage, une technique par laquelle une entreprise qui n'a pas encore été payée par ses clients cède les factures correspondantes à une société d'affacturage ou *factor*, en contrepartie d'une avance de trésorerie. Une solution de financement à court terme intéressante, compte tenu de l'allongement des délais de paiement, devenus tels que les retards de paiement sont désormais à l'origine d'un quart des faillites d'entreprises, en France, selon Pierre Pelouzet, le médiateur interentreprises.

Pourtant, [selon une étude publiée le 23 mars par le cabinet Precepta](#), "moins de 40.000 entreprises" recourent à l'affacturage, dans l'Hexagone, où ce marché s'est élevé l'an dernier à 226 milliards d'euros, soit une hausse de 13% par rapport à 2013, [d'après les données de l'Association française des sociétés financières \(ASF\)](#). Un marché que se partagent une quinzaine d'acteurs, pour l'essentiel des

filiales de grandes banques, comme Eurofactor (groupe Crédit agricole), BNP Paribas Factor et Natixis Factor, sans oublier GE Capital Factofrance. 'S, chez es grandes comptes, es problèmes de optimisation du poste clients sont assés, .. en va autrement des structures de plus petite taille. (Cette) clientèle arbitre entre le coût, celui-ci, de son contrat d'affacturage et à survenue, à écart, à un risque de paiement', décrypte Precepta.

Casser les codes de l'affacturage

Cette problématique n'a pas échappé à Finexkap. Lancée en janvier par deux anciens professionnels du capital-investissement, Cédric Teissier et Arthur de Catheu, cette plateforme d'affacturage dématérialisée se veut d'un usage très simple et meilleur marché que les facteurs traditionnels. Concrètement, un patron de TPE ou de PME qui souhaite céder des créances commerciales entre son code SIREN et télécharge ses factures sur le site de Finexkap, dont les algorithmes vont évaluer le risque de crédit de la société en question et de ses créances, afin de tester leur éligibilité à l'affacturage. "Nous ne prenons pas plus de risque que les banques, notre modèle est simplement différent du leur", assure Arthur de Catheu.

La réponse à la demande de financement parvient à l'entreprise dans les 24 heures, au lieu des quatre à six semaines habituellement nécessaires à la mise en place d'un contrat d'affacturage. En cas de réponse positive, les créances commerciales de la société sont cédées à Finexkap, qui les refinance via le fonds commun de titrisation géré par sa filiale de gestion de portefeuille, Finexkap AM, agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cerise sur le gâteau, Finexkap n'exige pas de caution personnelle de la part du chef d'entreprise et n'impose pas non plus à cette dernière de lui céder 70% à 100% de son chiffre d'affaires. "Nous cassons les conventions des contrats d'affacturage classiques, qui sont des processus longs et coûteux", affirme Cédric Teissier.

30 sociétés financées sur 2.000 sollicitations

"Nous sommes également très adaptés sur le plan de la facturation", complète Arthur de Catheu. En effet, alors que les facteurs classiques prennent une commission sur le volume de chiffre d'affaires cédé, ainsi qu'une commission sur l'argent mis à disposition et des frais annexes et de dossier, Finexkap ne prélève qu'une commission de 2,49% sur la valeur faciale des factures cédées. Conséquence, depuis son lancement en début d'année, Finexkap a été sollicitée par 2.000 entreprises, dont 10% ont été jugées éligibles par la startup, qui, après un écrémage supplémentaire, en a financé une trentaine, pour une somme totale de trois millions d'euros.

Un montant qui va crescendo : Finexkap est passée de 80.000 euros de factures financées le premier mois à 450.000 euros dès le deuxième mois, puis à 1 million et 1,5 million d'euros les troisième et quatrième mois. Les heureuses élues réalisent en moyenne un chiffre d'affaires de 700.000 euros, sont âgées de cinq ans environ, emploient une quinzaine de personnes et la taille des factures est de l'ordre de 13.000 euros. "Avec nous, une startup peut se lancer, ce qui n'est pas le cas avec les sociétés d'affacturage classiques. Certains de nos clients ont quatre mois d'existence seulement", insiste Cédric Teissier. Un profil d'entreprises qui fait dire à Arthur de Catheu que Finexkap est 'complémentaire des banques, nous ne voulons pas nous substituer à elles."

> **Repères:**

Cédric Teissier et Arthur de Catheu ne sont pas seulement les fondateurs et patrons de Finexkap. Les deux hommes sont également à l'origine de la toute jeune association **France FinTech**, aux côtés de Geoffroy Guigou et Charles Egly, cofondateurs de la plateforme de prêts aux particuliers **Prêt d'Union**, et d'Olivier Goy, qui a créé **Lendix**, spécialiste des prêts aux PME.

Ces jeunes entrepreneurs ont porté France FinTech sur les fonts baptismaux parce qu'il *"est dommage que le secteur français de la fintech ne bénéficie pas d'un écosystème plus favorable, sur le plan des investisseurs et du soutien des pouvoirs publics"*, explique Cédric Teissier.

De fait, les 22,5 millions de dollars (20 millions d'euros) qu'elle a levés en novembre, Finexkap les a essentiellement trouvés auprès des sociétés d'investissement anglo-saxonnes **GLI Finance** et **Finsight**. Quant aux pouvoirs publics, **Axelle Lemaire**, secrétaire d'Etat chargée du numérique, avait tout de même proclamé le 23 mars, lors du **Lundigital** organisé à Bercy, son intention de *"faire de la fintech le lieu de la French Tech."*

Et, toujours dans le cadre de ce Lundigital, **Emmanuel Macron**, le ministre de l'Economie, avait enjoint les patrons de fintech de lui faire part des évolutions réglementaires indispensables à l'évolution du secteur. Finexkap s'attelle justement à faire remonter les suggestions.